

qui touchent aux grands intérêts de la religion et de la politique ne veulent être résolues que par des esprits rassis, éclairés et regardant d'assez haut pour voir toutes les faces du problème. Combien sont placés trop bas pour bien observer et bien juger ? Comme l'a dit M^{me} de Staël, les opinions extrêmes sont « la ressource de ceux qui ne peuvent embrasser qu'une idée à la fois ». Du reste, une fin de non-recevoir absolue évite pour toujours la peine d'examiner, de faire la part du pour et du contre, de vérité et d'erreur, qui se rencontre d'ordinaire dans toute discussion confuse et embrouillée par les passions.

A ce manque d'information ou de largeur d'esprit vient fréquemment se joindre, chez les intolérants, je ne sais quelle humeur batailleuse, je ne sais quelle combativité native, qui leur mettent instinctivement l'arme au poing. Cette attitude militante leur donne facilement l'illusion d'être les chevaliers de la bonne cause, de véritables soldats du Christ; et comme un tel rôle n'est pas sans péril en temps de crise, ils sont encouragés à le remplir par une certaine apparence, une certaine appétence du martyre. Une fois lancé on s'échauffe, et par l'entraînement des premières luttes et par l'exemple des autres. On aime mieux faire le coup de feu avec les gros bataillons des irréconciliables que de paraître lâcher pied et désarmer avec la petite troupe des sages toujours disposés à conclure une paix honorable au risque d'être accusés de faiblesse. Et quand on a été appelé par Dieu à vivre dans une Révolution inouïe, qui a spolié, traqué, guillotiné le clergé, qui a organisé le schisme par le serment odieux de la Constitution civile, comment s'étonner que des prêtres aussi horriblement traités aient hésité à s'engager dans de nouveaux serments qui pouvaient leur paraître un piège pour leur conscience, aient écarté la main teinte de sang que leur tendaient leurs bourreaux, peut-être pour frapper un nouveau coup ou les déshonorer ?

CHAPITRE VI

Mouvement de conversion au nouveau gouvernement

I. Pour se soumettre au nouveau pouvoir, il faut se déprendre de la monarchie. — Ceux qui s'y refusent et veulent le roi à tout prix. — La soumission taxée de péché mortel par l'évêque de La Rochelle. — II. Un exemple d'évolution politique : M. de Mercy, évêque de Luçon. — Comment il passe du royalisme à la République. — Il affirme que la religion est indépendante des pouvoirs humains et se soutient par ses seules forces. — Ces déclarations révoltent les prélats qui, comme Montmorency, outragent Bonaparte. — III. Hardi langage de l'archevêque de Bordeaux à Louis XVIII. — La religion, lui dit-il, s'allie à toutes les formes de gouvernement. — L'opinion seule peut ramener le roi. — Autoriser la promesse, car ce serait un crime de laisser la France sans culte. — IV. Il faudra quatre mobiles puissants pour faire tomber en partie la résistance contre la soumission. — Premièrement, l'intérêt évident de la religion. — Le roi lui-même en convient. — Secondement, la lassitude de l'exil pousse de tous côtés le clergé à rentrer. — Efforts de M. de Conzié et de M. de La Marche pour arrêter ce mouvement à Londres. — En troisième lieu, le premier Consul n'eût pas supporté des ennemis à l'intérieur. — V. Comment les préfets surveillent et traquent les prêtres réfractaires en politique. — Mouvement de conversion à un pouvoir fort et pacificateur. — VI. Chiffre des soumissionnaires. — Influence des évêques pour ou contre. — Mouvement de soumission dans le clergé secondaire rentré en France. — VII. L'intervention du pape va précipiter les adhésions. — Plainte de l'archevêque de Lyon sur le silence prolongé de Pie VI qui a paru se désintéresser des affaires de France et les laisser aller à la dérive. — Son intervention réclamée de toutes parts, même par les préfets. — L'Église de France, qui avait su, sans le pape, repousser en masse la constitution civile du clergé, s'est divisée en politique. — Le pape entre en scène. — Mais il s'agit d'une question plus haute que la soumission à la constitution, il s'agit du Concordat.

I

Cette psychologie historique explique déjà l'opposition faite aux serments, aux promesses imposés au clergé par la Convention, le Directoire et le Consulat. Mais un motif peut-être plus puissant que tous les autres inspirait, par-

fois à leur insu, les opposants. Ayant l'amour, le culte de la monarchie, ils ne voulaient pas sembler se soumettre à la République. Leurs propres aveux, les réflexions de leurs adversaires ne peuvent laisser aucun doute sur ce point. Au fond, la majorité des évêques refusait tout engagement de fidélité à la constitution de l'an VIII parce qu'ils gardaient leur fidélité au roi. « Il n'y a rien de plus misérable, écrivait M. Émery, que ce qu'on oppose à la promesse...; mais il est inutile de raisonner, car il y a, dans certaines personnes qui donnent le ton, un parti pris de n'accéder à aucune espèce d'acte de soumission. *On imagine par là ramener l'ancien gouvernement.* On se trompe et on sacrifie à cette illusion la religion. Ne parlons plus de cela. » — « Ils ne voient que le roi et les émigrés », leur crie à son tour M. de Mercy ¹.

Les adversaires de la promesse étaient, en effet, hypnotisés par le roi. M. Asseline, évêque de Boulogne, s'en expliquait en ces termes, dans le principal écrit publié à cette époque contre la soumission : « La position actuelle du souverain légitime ne peut excuser une conduite aussi coupable. Ses droits sont incontestables, il a de grands moyens pour les faire valoir; au dedans et au dehors des sujets fidèles sont armés pour sa cause, des puissances formidables sont liguées pour la soutenir; elles publient hautement que le rétablissement de l'ancienne dynastie est un moyen prompt et assuré pour procurer la paix de l'Europe... Ce que l'on dit de l'obligation d'obéir à toute puissance dès qu'elle est établie ne doit s'appliquer qu'aux puissances légitimes ou devenues telles, parce que le vice de leur origine a été réparé. Mais, quoi qu'il en soit, les gouvernements actuels ne peuvent pas réclamer pour eux cette obligation, parce qu'ils ne sont point une puissance établie en France. » L'évêque de Boulogne livrait dans ces paroles

¹. Archives de M. Émery, t. IX, f° 9160. Lettre du 14 mai 1800. — Lettre de M. de Mercy, 20 août 1800.

le fond de son âme et le secret mobile qui le faisait agir ainsi que les autres prélats. Il n'était qu'un roturier, et cependant il ne le cédait à aucun des gentilshommes, ses collègues de l'épiscopat, en fait de dévouement chevaleresque à la monarchie. Malgré le supplice de Louis XVI, malgré l'immense prestige qui entourait déjà le nom de ce nouveau souverain, le consul Bonaparte, l'image de la royauté restait gravée dans leur cœur en traits de feu.

Ce n'est point que les évêques même les plus acquis à la monarchie ne comprissent le danger de paraître, par une trop éclatante profession de royalisme, subordonner la religion à la politique. Un prélat absolument dévoué à Louis XVIII, M. de Bonal, évêque de Clermont, écrivait précisément au sujet de l'instruction de l'évêque de Boulogne, dont nous avons donné un extrait, que, sur les quarante collègues décidés à y adhérer, plusieurs n'auraient point voulu qu'il y fût « mention du roi, de la fidélité qui lui est due », par crainte de donner crédit à ceux qui les accusaient, sous couleur de religion, de ne servir que les intérêts politiques ¹.

L'évêque de Boulogne passe outre. Il n'avait fait que donner une expression publique aux sentiments intimes de la majorité de ses collègues. En eux la flamme monarchique brûlait toujours aussi intense, entretenue, avivée encore, semble-t-il, par les douleurs de l'exil. Puisque le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas, comment

¹. L'évêque de Luçon reproduit (*Lettres inédites*), le 13 novembre 1799, la lettre suivante qu'il avait reçue de l'évêque de Clermont : « Nous sommes de à, de ma connaissance, dit M^r de Bonal, au moins quarante décidés à signer l'instruction, mais je ne puis vous taire que si, dans ce nombre, il en est plusieurs qui désirent qu'on fasse mention du roi, de la fidélité qui lui est due..., plusieurs autres pensent que ce n'est pas là le lieu et que nous devons éviter avec soin de favoriser les fâcheuses idées de nos ennemis et des détracteurs de l'épiscopat, qui n'ont cessé de dire que les évêques ne montraient du zèle pour la religion que pour voiler les véritables motifs qui les faisaient agir, et qu'ils tenaient bien plus au rétablissement de la royauté sous laquelle seule ils pouvaient (*sic*) crédit, grandeur, puissance, richesses et despotisme... C'est ce qui fait croire à ceux de nos confrères qui ne sont pas d'avis d'en parler, et cependant

des évêques, même théologiens, ainsi pris par les entrailles, n'auraient-ils pas, peut-être sans le vouloir, regardé l'Église à travers la monarchie, et cru imposée par les intérêts de la religion l'opposition à une constitution qui ruinait ceux de la royauté. L'évêque de Béziers écrivait de Florence, le 30 septembre 1800 : « Mon système à moi, pauvre petit évêque, est que sans royauté légitime point de catholicité en France, de même que sans catholicité point de royauté. » M. de Coucy, évêque de La Rochelle, mettait plus de chaleur encore dans ses affirmations. « La Révolution, écrivait-il, fut commencée par les mauvais prêtres ; on voudrait la consommer par les bons. Mais on n'y réussira pas, s'il plaît à Dieu, et notre gloire ne mourra pas avant nous. Il faut avoir la vue bien courte pour ne pas comprendre que la religion catholique ne peut pas plus se soutenir en France sans la monarchie que la monarchie sans la religion. J'ai su ce qui se passait chez nous et j'en suis désolé... Les rentrants me font pitié avec leurs sophismes de cuisine ¹. » M. de Coucy qualifiait la *promesse de fidélité de péché mortel*.

II

D'après ce langage, il est évident que le serment de fidélité au nouveau gouvernement ne pourra être prêté que

qu'on ne peut pas soupçonner d'indifférence pour la cause royale, qu'il vaudrait mieux se borner » aux intérêts « de la religion dans un ouvrage destiné à réclamer contre les atteintes qui lui ont été portées et à instruire les fidèles sur cet objet. Cela n'empêcherait pas que l'on ne revint en temps plus opportun à mettre en avant tous les privilèges relatifs à la fidélité due au souverain légitime. Du reste, dans ce conflit d'opinions, il me paraît que chacun s'en est rapporté à la sagesse du respectable auteur du projet. » Il s'agissait d'un ouvrage rédigé par l'évêque de Boulogne, sur les plaies faites à la religion, ouvrage auquel les évêques adhéraient. Cet écrit était antérieur à la Constitution de l'an VIII. — M. Emery sermonnait « l'évêque de Clermont, qui va jusqu'à être peiné, écrit M. Emery, des représentations que je lui fais ».

¹. *La Petite Église*, par le P. DROSDON, 1894, in-8°, p. 32-33. L'auteur donne plusieurs lettres inédites de l'évêque de La Rochelle.

par les évêques dont l'esprit, les dispositions auront subi le contre-coup des événements. Parmi les prélats dont nous voyons les idées évoluer au cours de la Révolution, M. de Mercy, évêque de Luçon, est un de ceux qui nous offrent le plus frappant exemple d'une transformation complète. Il passe d'un royalisme intransigeant à l'acceptation de la République. Nous l'avons vu, en 1792 et 1793, très opposé au serment de liberté et d'égalité, très favorable à l'insurrection de la Vendée, aux projets de restauration monarchique. En 1794, il a encore de tels liens avec la famille royale que le Régent accepte d'être parrain de sa petite-nièce ¹. Une année plus tard, en 1795, un changement profond se produit dans le langage de l'évêque de Luçon. Dans les premiers mois, le prélat est encore un peu maussade, parle de la « prétendue République », mais en automne il se déclare assez clairement pour le gouvernement établi ². Cette évolution s'accroît plus nettement encore en 1796 ³, et devient si complète en 1797, que M. de Mercy ne craint pas d'écrire dans une lettre à son grand vicaire : « Ce qu'on appelle aujourd'hui

¹. « Ma nièce (la marquise de la Tour du Pin) est à la veille d'accoucher, M. le Régent et Madame veulent bien nous faire l'honneur d'être parrain et marraine par procureur de l'enfant à venir... Monsieur est à Vérone et Madame à Turin. » *Lettre inédite* du 27 juillet 1794.

². « Parmi les pénitents qui seront à réconcilier, il faudra bien en exiger le repentir de leur infidélité, de leur révolte contre le roi. » (Lettre du 28 mars 1795.) — « Il faudra donc pour un temps que les prêtres rentrés vivent sous l'empire de la prétendue République et sous l'autorité de ses lois. » (Lettre du 25 juin 1795.) — « L'histoire du monde est remplie d'exemples de révolutions dans les empires, de conjurations, de révoltes, de trônes ensanglantés par des usurpateurs... L'histoire de l'Église n'offre pas un seul exemple dans l'ancien ni dans le nouveau Testament où la religion ait défendu d'obéir à celui qui avait envahi l'autorité; elle a constamment enseigné et pratiqué le contraire... Je crains que ceux qui refusent la soumission... ne s'occupent plus de la faveur du prince, des intérêts du trône, que du véritable bien de la religion. » (Lettre du 22 août 1795.)

³. « Voilà que presque toutes les puissances de l'Europe reconnaissent la République française, et abandonnent le malheureux Louis XVIII. N'y aura-t-il donc que les ministres de la religion qui résistent contre l'obligation qu'elle leur fait de se soumettre, tous ses droits réservés... Nous n'abandonnons pas plus le roi qu'il ne nous abandonne lui-même. Lui et nous, nous cédon à une nécessité inévitable. » *Lettre inédite* du 16 juillet 1796.

les royalistes, et ce que j'appellerai avec plus de raison les *égoïstes*, etc. » C'en est fait; désormais l'évêque de Luçon sera un des plus ardents champions de la paix, de l'entente avec les nouveaux maîtres de la France. Il établit avec force que « la religion est compatible avec toutes les formes de gouvernement ¹ ». Il se plaint vivement de ceux qui identifient son sort avec celui de la monarchie, de ceux qui ne pensent qu'au rétablissement de la royauté, comptant bien retrouver avec elle « les richesses, la puissance, les honneurs, le rang et tous les avantages extérieurs » que le clergé avait reçus de « la piété des princes chrétiens ». Ils ne veulent, dit-il, « reprendre leur place dans le sanctuaire qu'à la suite du monarque, de qui ils espèrent recevoir tout ce qu'ils ont perdu et qu'ils regrettent ² beaucoup trop. Pour cela ils ne veulent pas séparer la cause de la religion de celle du roi, quand même celle-ci serait désespérée. Comme si la religion ne devait pas survivre à toutes les révolutions de la terre, comme si Dieu ne lui eût pas promis la stabilité qu'il n'a garantie à

1. « La religion est compatible avec toutes les formes de gouvernement, elle n'est dans la dépendance d'aucun. Ils peuvent changer : elle seule est immuable au milieu de leurs variations. Nos devoirs restent les mêmes ; nous devons toujours être prêts à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César, quel que soit l'ordre de succession parmi ceux qui président aux destinées des empires. Si Dieu a jugé la race de nos Rois, est-ce à nous à l'interroger ? Nos serments nous lient-ils à cette race auguste et malheureuse qui ne peut plus rien pour nous, qui, devenue étrangère à la France, ne la gouverne plus. Conservons-lui nos cœurs, faisons des vœux pour elle, gémissons sur son sort, mais adorons les décrets de la Providence et de la justice de Dieu et résignons-nous. Le droit des gens, celui des nations, consacrent aujourd'hui le nouveau gouvernement français. En vain, en France, voudrions-nous en supposer un autre en mettant Dieu en opposition avec lui-même, vouloir ne reconnaître que celui qui n'existe plus et méconnaître celui qui existe. N'en doutez pas, mon ami, dans l'opinion de nos adversaires il y a eu beaucoup trop de politique humaine, et à cette politique on a sacrifié les droits de la religion en les rendant dépendants de cette politique. C'est aux dépens de Dieu qu'on a voulu se ménager la faveur du prince à la résurrection duquel on a espéré contre toute espérance. » *Lettre inédite* du 14 novembre 1797.

2. L'évêque de Langres dit de son côté dans un écrit en faveur de la promesse : « L'intérêt personnel fait illusion à presque tout le monde. Quel est celui qui peut se répondre qu'il n'a jamais influé sur ses opinions ? »

aucun empire. » Non, non, « la religion n'a besoin que de sa propre vertu; elle se soutient par la force du Dieu tout-puissant dont elle est l'ouvrage ». Quel est le devoir des prêtres, des véritables « soldats de Jésus-Christ ? Ils doivent résister au péché jusqu'à la mort; mais je ne vois nulle part que la religion leur ordonne d'être martyrs des opinions politiques, ou des intérêts contestés entre les dominateurs du monde ¹. »

Ces dispositions de M. de Mercy ne feront que s'accroître à mesure que les événements de France affermiront l'autorité du nouveau gouvernement. Vainement on viendra lui représenter que les maîtres actuels sont aussi hostiles à la religion que les premiers auteurs de la Révolution, qu'il n'y a que piège dans les apparences de conciliation dont ils s'entourent; l'évêque de Luçon base son jugement sur les faits. Sa confiance grandit à chaque

1. Quelle est la situation de la France? « Je vois mon roi, dit l'évêque de Luçon, par un terrible mais juste jugement de Dieu, chassé de ses Etats par son propre peuple et dépouillé de sa puissance. » Qu'y faire? « Dieu ne nous a pas commis le soin de gouverner l'Etat, mais bien l'Eglise de France. Si nous avons eu des devoirs politiques à remplir, je crois que nous les avons remplis dans toute leur étendue. Ce n'est pas notre faute si la forme de gouvernement a changé, comme ce ne sera pas notre faute si le roi ne recouvre pas ses droits. » Dieu nous a « dispensés de nos anciens serments par l'impossibilité où il nous a réduits de les tenir ». Nous pouvons, nous devons désirer « le retour de l'autorité paternelle de nos rois et prier Dieu de nous la rendre ». Le jour où le descendant de saint Louis remonterait sur le trône, j'en bénirais Dieu, dit M. de Mercy, « je serais le premier aux pieds de mon roi; il m'y verra entouré de tous les miens... Mais ce n'est pas sur mes désirs que je règle ma conduite... C'est à la puissance et non à la personne à qui je dois la soumission. Tant qu'elle restera entre les mains auxquelles il a plu à Dieu de la remettre, auxquelles il a permis de l'envahir, je la reconnaitrai. » M. de Mercy se dit fatigué des réponses que lui ressassent ses contradicteurs. « Ils ne m'opposent, dit-il, que les mêmes arguments tant de fois rebattus et réfutés. C'est toujours le serment indélébile qui nous lie au roi qu'ils mettent en avant, les injustices criantes que la constitution consacre à son égard, à l'égard du clergé, des émigrés. Ils ne veulent pas convenir qu'il existe une puissance publique en France, une forme de gouvernement établi; ils disent que ce sont des factieux, des révoltés auxquels on ne doit rien, dont les lois n'obligent pas. » M. de Mercy n'a pas de peine à montrer que parler ainsi c'est faire dépendre « les devoirs religieux des devoirs politiques ». Il constate la modération du nouveau gouvernement. Les prêtres doivent répondre à ces désirs de pacification. « Ils ne doivent se rendre suspects à aucun parti, parce qu'ils doivent chercher à éteindre tout esprit de parti. Ils ne doivent rendre la religion odieuse à personne parce qu'ils doivent travailler à la rendre aimable à tous. »

mesure favorable ; son adhésion au gouvernement devient plus explicite, et le mot de république, que nous n'avions pas encore rencontré sous sa plume, est en toutes lettres dans sa correspondance. « Nous sommes, dit-il, aussi sincèrement disposés à être fidèles à la République, qu'à être constamment enfants soumis à l'Église... Nous serons dans la république un gage de plus de sa tranquillité, et notre fidélité sera le garant le plus sûr de celle de nos ouailles ¹. »

La thèse de M. de Mercy semblait solide ; mais d'ordinaire dans les discussions, les convictions se forment moins par les arguments de l'esprit que par les secrètes dispositions du cœur. Comment, sous prétexte d'intérêts religieux, faire accepter la promesse à ceux qui voyaient dans cette soumission à la constitution une trahison de la cause du roi ? A en croire l'évêque de Luçon, les ardents ne prononçaient jamais le nom de Bonaparte sans l'accompagner d'une épithète outrageante. C'est le cardinal de Montmorency qui, sur les inspirations de la cour de Mitau, aurait introduit cet usage ².

III

L'évêque de Luçon communiquait ses idées à ses amis. Ses opinions n'étaient guère connues que de ses correspondants, tout au plus des prêtres et de quelques fidèles de

1. « Que ne pouvons-nous persuader cette vérité à nos maîtres ? Pendent-ils qu'après avoir abandonné la religion, elle ne voudra plus se réconcilier avec eux ? Ah ! qu'ils la connaissent mal... Nous avons la foi des premiers chrétiens ; comme eux, nous ne prenons aucune part aux guerres civiles ; nous recevons les maîtres que la Providence nous donne... Nous aimons encore la personne de notre souverain, et nous donnons dans notre opinion la préférence au gouvernement monarchique ; mais nous promettons sous les yeux de Dieu entière fidélité au gouvernement républicain. » Lettre inédite du 12 septembre 1798.

2. Les exaltés font « un cas de conscience à ceux qui prononcent le nom de Bonaparte sans y ajouter une épithète outrageante... Cette doctrine a été inspirée par le cardinal M. (Montmorency) qui l'avait reçue de la cour

son diocèse. Voici l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, qui se charge de faire entendre avec fermeté le même langage au roi lui-même. Louis XVIII n'avait point appris « sans une extrême inquiétude que l'archevêque d'une métropole telle que Bordeaux » allait faire la promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII. Il le fit sermonner par son frère, le comte d'Artois, et mit tout en œuvre pour le détourner de la soumission.

Vains efforts. Cette tentative valut au prétendant une longue lettre dont le ton nous frappe par la netteté, par la hardiesse des déclarations autant que par la largeur des idées. L'archevêque de Bordeaux y parle en homme que les années, le malheur, ont désabusé des choses de ce monde et de toute ambition politique. « Mon âge, dit-il, mes infirmités et la malignité des temps m'ont rendu très indifférent aux nouvelles modifications de mon existence. Je ne tiens plus aux événements que par les liens du devoir. » Le devoir lui inspire un langage que les rois n'avaient pas coutume de rencontrer dans la bouche des évêques. M. de Cicé commence par affirmer que le bien de la société demande un gouvernement, que la soumission au gouvernement établi s'impose, en dehors de toute « reconnaissance de la légitimité des pouvoirs de ceux qui gouvernent la France ». A la prétention de lier le sort de la religion à celui de la royauté, l'archevêque de Bordeaux répond : « C'est une erreur capitale aux yeux de la religion que de la supposer incompatible avec un gouvernement quelconque. Étrangère à la politique du monde, elle s'accommode à toutes les constitutions, elle ne répugne ni au gouvernement aristocratique ni au républicain... Ce serait une erreur grave que de regarder comme identiques la restauration de l'autorité du monarque en France et celle de

de M. (Mitau). Cette cour de M... est dispersée. Dieu sans doute l'a permis pour que son influence cesse d'être néfaste. » Lettre inédite de M. de Mercy, 1^{er} mars 1801.

la religion catholique. Le monde a été le théâtre de révolutions infinies, mais la religion a toujours surnagé au-dessus des déboires de la politique humaine ; et je n'ai pu que gémir en voyant compromettre les intérêts comme les sentiments de Votre Majesté lorsqu'on lui a soumis un système d'une identité que rien ne peut justifier. » Il y a trois ans, en 1797, ajoute M. de Cicé, on avait essayé d'établir la même confusion d'idées, la même identification entre les intérêts religieux et les intérêts monarchiques. Cette thèse que des prélats d'un royalisme avéré, tels que l'archevêque de Reims, les évêques de Boulogne, de Clermont, de Saint-Pol-de-Léon, avaient alors réfutée dans leur correspondance intime avec Louis XVIII, M. de Cicé, M. de Mercy, M. de Bausset, tous partisans de la promesse, la combattent avec non moins d'éclat en 1800 et 1801. L'archevêque de Bordeaux, après avoir rétabli les véritables principes, montre ensuite le danger pour la monarchie comme pour la cause religieuse de ne point répondre à l'appel des populations qui redemandent leurs prêtres et qui pourraient s'écrier étonnées : « Que sont devenus nos pasteurs ? La liberté du culte nous est assurée, les temples sont rouverts, nos besoins sont immenses, et, luttant pour ainsi dire contre la Providence même, ils nous laissent languir sans consolation. » Non, non. Si dans les conseils du roi, ajoute M. de Cicé, au lieu de condamner la promesse, « on avait pris le parti prudent de la tolérer, comme j'y avais déjà insisté dans mes précédentes lettres au comte de Saint-Priest, on aurait prévenu et évité ces étranges conséquences qu'il faut tirer aujourd'hui d'une doctrine aussi légèrement admise, savoir : que moins il rentrera de gens de bien en France et plus les intérêts de Votre Majesté y seront protégés, que les mêmes intérêts exigent surtout que les prêtres s'en éloignent et n'y portent la doctrine évangélique qu'à la suite des armées ; que les émigrés, victimes depuis dix

ans de leur confiance et de leur fidélité, ne peuvent plus prouver leur zèle que par leur résignation à l'indigence et à l'exil, et qu'enfin les peuples ne seront ni mieux ni plus promptement disposés qu'autant qu'ils seront abandonnés à l'influence des factions diverses qui se disputent le pouvoir ». M. de Cicé fait ensuite ressortir que la monarchie profitera des principes d'ordre, de justice, que la religion porte avec elle, et après ces considérations il dit nettement au roi : « Il appartient à Votre Majesté de rendre la paix à nos églises et la concorde aux pasteurs, en s'expliquant de manière à faire cesser une division qui ne peut que produire de grands maux dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique. » L'archevêque de Bordeaux termine sa lettre en exposant au prétendant que l'opinion seule peut lui restituer le trône, que ce n'est point la guerre étrangère, ni la guerre civile, ni les factions intérieures qui lui rouvriront les portes de la France, mais l'appel libre d'une nation désabusée de tant de révolutions et rendue à l'amour de ses rois ¹. Un tel discours

1. « Faut-il donc regarder comme désespérée la cause de Votre Majesté ? Elle le sera tant qu'elle n'aura pour appui que des moyens plus capables de lui nuire que de la servir. Mais il en est de plus nobles, de plus sûrs et de plus dignes de Votre Majesté. Ils n'existent point au dehors de la France, c'est dans son intérieur seul qu'on peut les apercevoir. C'est là qu'il convient d'étudier la marche des événements, le progrès des lumières, les fruits de l'expérience, les combinaisons qui forment et modifient l'opinion générale... L'expérience ne vous a-t-elle pas déjà appris comment l'opinion, fatiguée de l'ancien ordre de choses, s'est portée avidement vers toutes sortes d'innovations, comment dans son délire elle a, en si peu de temps, parcouru tous les points du cercle social, comment, après avoir détruit le trône et l'autel, elle a cru trouver le bonheur dans une démocratie insensée, et comment, après avoir goûté les fruits amers de cette institution, elle s'est rejetée d'elle-même dans les bras de ce même régime monarchique (allusion à la forme quasi monarchique du Consulat) auquel elle venait récemment de jurer une haine éternelle... Un seul pas reste à franchir, c'est celui qui sépare la monarchie élective de la monarchie héréditaire. Les plus grandes difficultés se sont évanouies. Ce n'est point ici le lieu de discuter jusqu'à quel point il est possible que la France obtienne une monarchie qui, sans avoir les inconvénients inséparables de l'hérédité, n'aurait pas non plus les dangers attachés aux élections, etc... » M. de Cicé blâme énergiquement ceux qui, au lieu d'aider les progrès de l'opinion, « fomentent la guerre étrangère, les insurrections intimes », ceux qui veulent tirer le bien du mal. Il blâme les « agents de Sa Majesté », parle de leur « impru-